

## ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE SAVOIE

Séance du 16 février 2022

### Eloge funèbre du Bâtonnier Jean-Charles Detharré



Les effets collatéraux de la pandémie qui affecte notre vie sociale depuis bientôt deux années, n'ont pas permis d'inscrire plus promptement, à l'ordre du jour d'une de nos séances académiques, l'éloge funèbre de notre confrère Jean-Charles Détharré, décédé le 24 juillet 2019.

« Le temps ne faisant rien à l'affaire », selon l'expression de Georges Brassens, c'est habités par un sentiment intense de confraternité que nous voulons ce jour évoquer sa mémoire.

Jean-Charles Détharré était né en 1946, à Bonneville, au cœur de ce Faucigny auquel il était attaché. Il y avait fait ses études primaires et secondaires avant de rallier la capitale du Dauphiné pour entamer son cursus universitaire à sa faculté de droit, car c'est vers la science juridique qu'il avait décidé de diriger ses pas.

Travailleur et appliqué, ainsi qu'il apparaissait à ses condisciples, il avait franchi allégrement ses quatre années d'études supérieures, au point de se retrouver, tout juste âgé de 21 ans, licencié en droit et titulaire du certificat d'aptitude à la profession d'avocat.

Ce brillant étudiant se signalait déjà par ses centres d'intérêt dépassant les matières enseignées. Possédant, tel l'honnête homme du siècle des lumières, une solide culture humaniste, il n'avait de cesse de parfaire le champ de ses investissements intellectuels.

C'est ainsi que, tout en effectuant son stage d'avocat au cabinet du Bâtonnier Briffod à Bonneville, il avait poursuivi des études approfondies débouchant sur le diplôme de l'Institut des Sciences politiques de Grenoble et le DES (diplôme d'étude supérieure) d'histoire du droit.

Son arrimage à la vie chambérienne était intervenu en 1970, date à laquelle il avait été chargé du cours de procédure civile aux étudiants de la 2<sup>e</sup> année de capacité en droit du Centre Universitaire qui s'apprêtait à se transmuier en Université de Savoie. Cette dernière allait bientôt faire appel à lui pour assurer un cours de Droit pénal général et procédure pénale.

Avocat inscrit au barreau de Chambéry, Maître Jean-Charles Détharré aurait pu amplement occuper son temps avec les sujétions de son cabinet et ses activités d'enseignement, mais son appétence intellectuelle était trop forte.

En 1972, il décidait de compléter son cursus universitaire par une licence puis un doctorat d'Histoire, faisant choix pour son sujet de thèse de « *L'enseignement en Savoie sous le Buon Governo* ». Sa soutenance, en 1976, devait demeurer mémorable dans l'histoire de l'enseignement supérieur à Chambéry, car ce fut la première devant la jeune université de Savoie.

Belle illustration de l'attachement de Jean-Charles Détharré à la cité ducale où il avait convolé en justes noces avec l'une de ses enfants, Anne-Françoise Reynaud, dont on se souvient de l'action au sein du conseil municipal de Chambéry, de 1971 à 1977, sous la mandature de Pierre Dumas.

Maître Détharré ne pouvait, à son tour, que s'impliquer pleinement dans la vie locale :

Présidence de la Société Savoisienne des Beaux-Arts, qu'il conserva durant plus de trente-trois années,

Présidence de l'Association des Amis de l'Abbaye d'Hautecombe, en succession de notre confrère le Docteur Pierre Truchet,

Présidence de l'association du palais de justice de Chambéry réunissant magistrats, avocats et personnels des greffes de la cour d'appel et du tribunal de grande instance,

Présidence de l'association savoyarde pour les études et la recherche en matière juridique, économique et sociale rassemblant, dans l'esprit de son fondateur, notre confrère le Doyen Decottignies, des universitaires, juristes et étudiants..... sans omettre ses prestations dominicales au clavier des grandes orgues de l'église Notre-Dame de Chambéry.

Sa plume alerte se risquant parfois à une impertinence toujours élégante, allait générer de nombreux écrits : juridiques dans les publications Dalloz et de la Gazette du Palais, plus littéraires dans les Annales de la Société des Amis de Jean Giraudoux.

Signe de reconnaissance de ses pairs, Jean-Charles Détharré était élu, en 1987, bâtonnier de l'ordre des avocats au Barreau de Chambéry.

Une telle fécondité n'avait pas échappé à la sagacité de notre Académie de Savoie qui, en 1975, l'avait admis en son sein en qualité de membre correspondant. En 1994, il avait accédé au rang de membre agrégé puis, deux ans plus tard, au rang de membre effectif, selon la terminologie de l'époque.

Son discours de réception, le 1<sup>er</sup> juin 1996, prononcé en la salle des audiences solennelles de la cour d'appel de Chambéry, consacré aux « *Silences de l'Avocat* » demeure dans les mémoires, tout comme la réponse qu'il fit, le 27 mai 2005, au discours de réception de notre confrère Robert Soldo.

Dans le même temps, notre compagnie bénéficiait régulièrement de ses recherches historiques publiées au fil de nos Mémoires. C'était en 2000, une communication sur « *Le juge et le juste* », en 2010 une communication sur « *Le barreau au temps du rattachement* » puis en 2011 « *La carte judiciaire de la Savoie, 150 ans après le rattachement à la France* », enfin en 2016, une communication sur « *Les ecclésiastiques savoyards dans la Grande Guerre* » qui allait donner lieu à une publication, deux ans plus tard.

Il convient de signaler que le bâtonnier Détharré avait, par ailleurs, commis deux autres ouvrages : En 2009 : « *Autopsie de meurtres : étude réalisée d'après les arrêts rendus au XX<sup>e</sup> siècle par la cour d'assises de la Savoie* » puis, en 2011, dans un tout autre domaine et sur un tout autre registre : « *Les facéties de Cavour* ».

Pour son activité d'enseignement, ses écrits et son implication dans la société savoisienne des beaux-arts, Jean-Charles Détharré avait été élevé au rang d'officier dans l'Ordre des palmes académiques et dans l'Ordre des Arts et Lettres.

L'Académie de Savoie a contracté, par ailleurs, une dette de reconnaissance à son endroit, car c'est avec dévouement et constance qu'au sein de son bureau, il a exercé les fonctions ingrates mais indispensables de trésorier, de 2002 à 2017, soit durant quinze années.

Chacun de ses confrères académiciens a partagé à sa triste fin de vie marquée par l'envahissement inexorable d'une cécité invalidante, le décès prématuré de son épouse et la détérioration de la santé d'une de ses deux filles.

C'est une personnalité atypique, habitée par une culture aux multiples facettes, juriste bretteur de la plume et du verbe, attaché intimement à la Savoie et à son Académie dont il fut membre durant près de 44 années, qui nous a discrètement quittés. A travers ses écrits, son souvenir ne s'éteindra pas avec le temps. En ces murs qu'il a si assidument fréquentés, notre Académie continuera à faire mémoire de lui.

Jean-Olivier Viout

*Président honoraire de l'Académie de Savoie*